

Rapport annuel 2005 de la Miviludes

Introduction

L'actualité récente confirme, s'il en est besoin, toute l'acuité de la menace sectaire dans notre pays, une menace qui sait s'adapter en permanence tant à la demande, usant à cet égard avec intelligence des nouveaux moyens de communication qu'à l'évolution des mesures adoptées par les pouvoirs publics, en mettant toute en œuvre pour passer à travers les mailles du filet législatif.

Trois domaines sont apparus comme particulièrement préoccupants ces derniers temps :

La nécessité de protéger les mineurs face à l'emprise sectaire qui peut s'exercer sur eux, soit par l'intermédiaire de parents membres d'organisations déviantes, soit directement dans la mesure où ils constituent en tant que tels une cible pour certains mouvements.

Les dommages causés sur le psychisme d'enfants ou d'adolescents sont souvent irrémédiables et le caractère odieux de l'exploitation de leur vulnérabilité doit constituer, pour tous les services en charge de la protection de l'enfance, un motif de détermination sans faille dans la vigilance et la lutte contre les dérives sectaires qui visent cette population.

L'enfant est sujet de droit et non objet de droit.

L'engouement pour les "alter-médecines", multifformes, mais qui ont pour point commun de ne bénéficier d'aucune validation scientifique, d'être exercées dans la plupart des cas par des "thérapeutes" autoproclamés et d'aboutir à terme à un refus pur et simple des soins médicaux traditionnels.

Qu'il s'agisse de sectes guérisseuses à vocation spirituelle ou de praticiens gourous, créateurs de leur propre méthode ou franchisée par les fondateurs de doctrines ou de théories mises en œuvre dans plusieurs pays, l'offre est très large et elle est donc de nature à séduire tous les types de demande.

Bien que l'engagement dans le processus soit ici le plus souvent à l'initiative de ceux qui deviendront les victimes, il n'en reste pas moins que, c'est la vulnérabilité potentielle de ces personnes qu'exploitent sans scrupules des experts en manipulation mentale.

Aussi, grave est le fait qu'on est en présence d'un véritable mouvement qui érige en dogme une philosophie qui nie en bloc tous les progrès de la science et de la médecine auxquels les plus grands savants du monde ont voué leur vie depuis deux siècles. C'est pour l'humanité un véritable pas en arrière.

De grandes organisations sectaires multinationales ayant, au-delà de leur volonté d'emprise sur leurs adeptes, une vision planétaire de leur propre avenir, s'intéressent de plus en plus aux enjeux économiques internationaux et cherchent à s'introduire au cœur des entreprises les plus performantes ou les plus sensibles.

Il est du devoir de l'Etat de participer à la sensibilisation des acteurs économiques concernés en leur fournissant tous les éléments d'appréciation et d'analyse des risques d'attaques auxquels ils peuvent être confrontés ainsi que des vulnérabilités des structures ou des personnes, en ce domaine.

Enfin, *l'aide humanitaire d'urgence* est en pleine expansion, en raison de la médiatisation des grandes catastrophes naturelles ou des troubles qui peuvent survenir çà et là. Ce secteur a le double avantage pour les organisations sectaires de contribuer à polir leur image humaniste tout en procédant à un fort prosélytisme et de leur permettre de recueillir des fonds.

Après avoir procédé à l'analyse de ces quatre volets où se manifestent de nombreuses dérives sectaires, le présent rapport dresse un bref bilan des propositions qui avaient été retenues dans le rapport 2004 et il relate l'activité quotidienne des services de l'Etat en 2005, qu'il s'agisse des administrations centrales des ministères ou de leurs services déconcentrés.

Il décrit les actions de formation et d'information conduite par la Miviludes ou par les ministères avec le concours de cette dernière et il fait un point rapide de l'actualité associative.

Enfin, le lecteur trouvera dans les annexes des extraits de quelques questions que les parlementaires ont posés au Gouvernement sur le thème des dérives sectaires en 2005 ainsi que quelques exemples significatifs de signalement reçus au cours de l'année écoulée par la Miviludes.

Un rapport annuel ne peut être exhaustif. C'est pourquoi il doit s'analyser comme le prolongement des rapports publiés les années précédentes.